

Emetteur de la créance
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU
LOT ET DU VIGNOBLE

13 A VENUE DE LA GARE

46700 PUY L EVEQUE

Téléphone : 05.65.36.06.06

Horaires d'ouverture : 8 h30 à 12h30-13h30 à 17 heures

Mél : lot.vignoble@ccvlv.fr



AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques
SGC DE GOURDON

1 RUE DES CAMELIAS
46300 GOURDON

4751-012694-0032-2

COCOTTES FAITOUT TRAITEUR
123 RUE DE LA GRAVE
46140 LUZECH



Comptable en charge du recouvrement

Centre des Finances publiques
SGC DE GOURDON

1 RUE DES CAMELIAS

46300 GOURDON

Téléphone : 05.65.27.51.43

Horaires d'ouverture : lun jeu ven 8h45-12h mar mer sur
RDV

Mél : sgc.gourdon@dgfip.finances.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
80300	2024	31	111

Date d'émission du titre de recette : 22/10/2024

PAYER EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE OU PRELEVEMENT SUR PAYFIP :
<http://www.payfip.gouv.fr/>
Identifiant structure publique : 065646
Référence : 2024-111-1

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Redevance spéciale Ordures ménagères Conventionnés-Contrat 2024-01/01/2024-31/12/2024	186,00	1		186,00	0,00	186,00
TOTAL GENERAL						186,00€

À compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Serge BLADINIERES President

Feuillet 1 sur 1

Payé par chèque n° 5107653
le 4.11.24.



Pour utiliser les
autres modes de
règlement, voir
au verso.